



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

création

Question écrite n° 8700

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la nécessité d'aboutir à un assouplissement du contrat de travail afin de favoriser l'emploi et la création d'entreprise. Il arrive que des salariés souhaitant créer leur entreprise demandent à être licenciés afin de bénéficier des aides, ce qui pose un problème éthique. Il lui demande ce qu'il entend mettre en oeuvre afin d'assouplir la situation.

Texte de la réponse

La politique gouvernementale s'attache à favoriser la création d'entreprise dans sa globalité, et diverses mesures sociales et fiscales de la loi du 1er août 2003 encouragent le passage du statut de salarié à celui de créateur. Ainsi un salarié peut bénéficier d'un passage à temps partiel pour création d'entreprise pendant un an tout en conservant une partie de sa rémunération et sa protection sociale.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8700

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6691

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8158